Rapport moral et d'activité 2022

À l'automne dernier, l'Association de Maires de France a mis l'École au centre de son congrès annuel, avec la présence dans les débats du président de notre Fédération. Elle fait état des attentes de plus en plus fortes à leur égard.

Nous le constatons aussi : les Français ont de plus en plus d'exigences et toutes les Institutions, dont l'École, doivent répondre…

Mais notre société, que l'on dit en crise (et ce terme englobe les différentes crises qui se font jour) tel philosophe la dit « fiévreuse », tel autre « fragile ».

De plus, la radicalité, la violence qui caractérisent fréquemment le comportement des personnes et des groupes, amplifiée par les médias et les réseaux sociaux, accroissent le climat anxiogène dans lequel nous baignons. C'est dans ce contexte que fonctionne l'École. Dans cette société où « l'idéal d'un individu, c'est lui-même », disait récemment un essayiste de renom, chacun croit avoir le droit de choisir, sans tenir compte des impératifs et des normes établis.

Alors, l'École est-elle malade ? Ou est-elle à l'image de la société ?

LAÏCITÉ : Deux questions la concernant ont ressurgi en 2022 :

Les signes religieux à l'École **:**

Sous la pression des islamistes, on a voulu introduire à l'École des vêtements attachés à la religion. Les règles ont été rappelées par le ministère, même si certains attendaient une réaction plus « musclée ». La vigilance doit rester de mise et aucune tolérance autorisée. La formation des enseignants à la laïcité, en cours, doit être sérieuse et doit porter sur les sujets de fond…

Pour nous, la question de la laïcité à l'école est le principe fondamental du vivre ensemble dans la République

Il nous faut rappeler inlassablement que la laïcité est un vieux principe de liberté, de cohabitation pacifique de tous les citoyens de différentes confessions et de toutes les formes de non-croyances, et non une arme contre les musulmans,,,

L'Indice de position sociale de chaque établissement, public et privé en France

Sa publication a été enfin faite. Nous l'attendions depuis plus de 5 ans…

On constate officiellement une situation que nous dénonçons depuis longtemps au sein du CNAL : la proportion d'élèves issus de milieux favorisés ou très favorisés est beaucoup plus

importante dans l'enseignement privé, notamment dans les collèges. C'est patent dans notre département, surtout dans les secteurs urbains.

Le ministre affirme vouloir instaurer plus de « mixité scolaire ». Nous le souhaitons aussi ; mais on n'y arrivera pas sans mettre sur la table le thème du financement de l'enseignement privé !

Celui-ci est un tabou, notamment depuis 1984, et l' « enterrement » de la création d'un grand service public, pourtant promis. Nous rappellerons nos exigences, avec assiduité, celles du serment de Vincennes, formulées…il y a plus de 60 ans.

Pour nous, la ségrégation scolaire et le séparatisme doivent cesser. L'entre-soi et les privilèges de certaines classes sociales ne doivent pas perdurer. Il y va du devenir de notre société.

Au sujet des effectifs, de l'École au Lycée, en Loire Atlantique, nous constatons une certaine stabilité, et la proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement public reste largement majoritaire, notamment dans le Premier Degré, avec près de 67% des élèves. **Continuons de travailler à la valorisation de l'enseignement public (voir appel aux laïques).**

LES PROJETS MINISTÉRIELS POUR L'ÉCOLE

Durant l'année 2022, année éminemment électorale, avec les présidentielles et les législatives, il n'y a eu aucun débat sur l'école et malgré cela de nouvelles directives sont à mettre en application. Les enseignants regrettent l'accumulation des consignes à chaque rentrée scolaire ou changement de ministre et réclament un peu de stabilité.

- Les consignes gouvernementales

  Fin août, le président annonce un *« fonds d'innovation pédagogique* » de 500M d'euros, pour satisfaire les *« besoins du marché* »

  > En faisant du chef d'établissement, un recruteur, sur le modèle privé
  > En transformant la voie professionnelle
  > En revalorisant les salaires des enseignants, en particulier les débutants
  > En assortissant les augmentations de rémunération de nouvelles missions :

  – l'aide aux devoirs
  – le tutorat de nouveaux enseignants
  – les heures supplémentaires en cas d'absence d'un collègue.

  Les enseignants n'ont pas attendu les directives du ministre pour mettre en œuvre les missions citées ci-dessus.

  Tout au long du premier trimestre de l'année scolaire, le ministre précise son objectif : « *donner plus de liberté d'innovation aux équipes et créer, dans chaque territoire, une dynamique autour de l'École associant les parties prenantes »*

Et, en décembre, l'Élysée met en avant le chiffre de 10 000 établissements qui sont intéressés par la démarche de « projet ». En tout cas, en Loire Atlantique, l'enthousiasme ne semble pas de mise...
Et nombreux sont ceux qui, comme nous, s'inquiètent que la méthode prônée fragilise le caractère national de l'Éducation.
Nous restons très vigilants sur ce point,

- Carrière et revalorisation des enseignants
  Le salaire des enseignants français est inférieur à la plupart des autres pays de l'OCDE et le métier manque d'attractivité.
  Le ministre a annoncé un salaire de 2000 euros pour les professeurs débutants dès l'an prochain ; assez peu de précision pour les autres ayant plus d'ancienneté, si ce n'est la revalorisation du point d'indice.
  635 millions d'euros sont alloués dans le budget 2023 à des augmentations de salaire sans contrepartie, et une somme a été provisionnée pour la rémunération de ces *« nouvelles missions ».*

LA SITUATION DE L'ÉCOLE EN LOIRE ATLANTIQUE

La situation locale après la rentrée 2022

* Les effectifs sur le département

On a enregistré une baisse de 649 élèves à la rentrée dans les écoles (baisse de la natalité).

Malgré cette baisse le ministère de l'Éducation Nationale a accordé 26 postes avec quatre objectifs :

- poursuivre la limitation des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves sur tout le territoire
- poursuivre les dédoublements en GS en éducation prioritaire
- poursuivre l'amélioration du taux d'encadrement au primaire
- porter une attention particulière aux écoles rurales

Aux modalités précédentes s'ajoutent :

- une attention particulière aux écoles en contrat local d'accompagnement (CLA)
- une attention aux écoles avec ULIS
- La poursuite de la création d'ULIS
- L'amélioration des décharges des directeurs

Les dédoublements des classes REP et le plafonnement du nombre d'élèves ont été globalement appliqués.

* L'école inclusive

Ce thème a fait l'objet de notre Assemblée générale de l'an dernier. Nous avons pu voir que des progrès ont été faits, mais le compte n'y est pas.

Malgré une progression de l'accueil des enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques particuliers (81% des élèves sont scolarisés actuellement contre 73%en 2020), des enfants sont toujours en attente de place en établissement médico-sociaux ou en classe ULIS .

La formation, les conditions de travail et les salaires des AESH restent à améliorer, pour rendre ce métier plus attractif.

ACTIVITÉS DE L'UNION

Instances statutaires :

Les réunions de bureau (3 séances) et du Conseil d'administration (4 séances) se sont déroulées au rythme habituel.

Le recrutement :

Dix nouveaux DDEN sont venus grossir les rangs de l'Union : il est nécessaire de renforcer les effectifs pour permettre d'accroître la reconnaissance et donc l'influence de l'Union-DDEN44 .

L'enquête école rurale :

L'Union a décidé de se saisir de la situation dans les écoles de certaines communes rurales (jusqu'à 2000 habitants),

Dans cette optique un questionnaire a été réalisé et distribué dans les secteurs : l'exploitation des résultats se fera sur l'année 2023.

Formations pour aider :

- Proposition d'une formation pour aider les nouveaux DDEN à comprendre la fonction.

- Suite à la formation « Gérer les situations conflictuelles » 3 fiches techniques ont été rédigées et seront distribuées sur chaque secteur.

- Collaboration avec 2 villes (Saint Herblain et Nantes) pour la présentation de notre mission aux parents élus des conseils d'écoles.

Le partenariat :

Les contacts ont été maintenus avec les organisations partenaires.

Des réunions au Conseil Départemental d'Action Laïque (CDAL) se sont tenus régulièrement en présentiel. Les DDEN y sont toujours présents et actifs.

Le CDAL continue d'agir pour accroître le rayonnement de l'enseignement public : récemment « l'Appel aux Laïques » pour prévenir l'érosion des effectifs dans certains secteurs.

Au sein du CDAL, nous restons vigilants sur le thème de la laïcité.

Le partenariat avec l'Association Départementale des JMFrance a été particulièrement riche en 2022 avec l'organisation de 20 concerts qui ont rassemblé près de 5000 enfants de la Petite Section de maternelle à la 4e de collège.

Congrès :

Nous avons participé au congrès national 2022 (en visio) qui s'est tenu à Paris (Kremlin-Bicêtre) au cours duquel ont été validées :

- la modification des statuts
- la motion « De la nécessité des DDEN dans les écoles »

Dans tous les secteurs de notre société, on a pris l'habitude de donner une place (trop importante sans doute) aux chiffres et aux données... Ce rapport n'échappe pas à la règle... Ainsi est-il utile de le terminer par quelques considérations sur l'École, cette institution qui nous est chère.
Tout récemment, certains commentateurs ont parlé à son sujet d'un «monde traversé par les peurs ». Nous ne pouvons partager ce jugement, du reste injuste.

Certes la violence, depuis quelques années, a fait irruption à l'École... Certes, elle a dû traverser une série d'épreuves, avec la vague d'attentats de 2015 ; les confinements, la mort de Samuel PATY... Certes l'École ne peut répondre seule à la menace islamiste, notamment dans le second degré...

Malgré cela, l'École tient, et elle tient bon, grâce à tous les acteurs, au premier chef les enseignants, qui doivent être soutenus dans leur tâche difficile, au quotidien...
Ils aspirent à pouvoir travailler sereinement et à être mieux formés. Et nous prenons acte du plan de formation à la laïcité et aux valeurs de la République qui est en cours. Il répond à un besoin, dans un domaine aussi essentiel à nos yeux. Nous souhaitons qu'il se poursuive efficacement.

Et puis, comme le rappelle opportunément tel historien, dans un ouvrage récent,
« l'institution scolaire est sans doute la dernière qui met face à face, ou côte à côte, des centaines de milliers d'enseignants, catégorie sociale au capital culturel plutôt élevé, et tous les enfants, notamment ceux des classes populaires. »
Il ne faut pas tout demander à l'École. Ce qu'elle peut et doit faire , c'est bien placer le savoir au centre de son dispositif, et tenir bon sur le plan laïque et du respect de la liberté de conscience. Oui, l'École de la République est un espace laïque, où chacun doit mettre ses convictions religieuses de côté...

Pour ce faire, on peut compter sur les DDEN ...